Accompagnement à la suppression des sacs plastiques à usage unique dans les commerces

Syndicat mixte Cyclad

Auteur :

1 rue Julia et Maurice Marcou

17700 Surgères

Voir le site internet

Julie Perez

j.perez@cyclad.org

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Cyclad est le Syndicat Mixte qui assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages au nord de la Charente-Maritime, développe des actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et est un territoire labellisé Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet depuis 2014. Il est également engagé dans un Contrat d'Objectifs Economie Circulaire depuis janvier 2016.

Cyclad a souhaité accompagner les commerçants de son territoire dans la suppression des sacs plastiques à usage unique en leur proposant un stock de sacs réutilisables à distribuer à leurs clients.

Afin d'anticiper également l'interdiction des sacs destinés à l'emballage de marchandises et à mutualiser les campagnes de communication, Cyclad a proposé une communication sur l'ensemble des emballages réutilisables, ceux proposés par les commerçants et aussi ceux apportés par les clients.

Un groupe de travail a été constitué avec les intercommunalités adhérentes à Cyclad. Chaque chargé de mission "Développement économique" a alors proposé un plan d'action pour son territoire, en fonction des spécificités de ce dernier, en partenariat avec les associations en lien avec les commerçants.

Les types de commerces ciblés ont été définis lors de la réunion avec les partenaires (Quels commerces, quels critères de choix, combien de sacs par commerce, répartition selon le nombre d'habitants des territoires, cas particulier des territoires touristiques...).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Engager les commerces à ne plus fournir de sacs à usage unique
- Sensibiliser les commerces à l'utilisation des emballages personnels de leurs clients
- Sensibiliser les clients à l'utilisation de sacs et d'emballages personnels réutilisables

Résultats quantitatifs

Nombre de services développement économique partenaires : 4

Nombre de sacs distribués / de grand public sensibilisé : 21 000

Nombre d'associations de commerçants participantes : 7

Nombre de commerçants participants : 170

Résultats qualitatifs

La loi d'interdiction des sacs platiques ayant bénéficié d'une importante couverture médiatique, les commerçants et leurs clients étaient très satisfaits de l'action proposée par Cyclad.

MISE EN OEUVRE

Planning

Mai 2016 :

Commande des sacs réutilisables

Communication interne

Préparation de la communication grand public

Sensibilisation des commerçants

Juin 2016 :

Engagement des commerçants

Réception des sacs

Distribution des sacs, guides...aux associations de commerçants

Communication Presse, grand public

Distribution des sacs aux clients

Moyens humains

1 chargée de projet (réponse à l'appel à projets, veille réglementaire)

1 chargée de mission (mise en oeuvre et suivi du projet)

1 assistante communication (outils de communication, fabrication des sacs)

Les chargés de mission "Développement économique" des CDC (choix méthodologiques)

Les présidents des associations de commerçants (mobilisation et sensibilisation des commerçants, répartition des sacs)

Moyens financiers

Achat des 21 000 sacs réutilisables : 24 990€

Dépenses de communication : impression dépliant (121€), création graphique sacs et dépliant (830€)

Moyens humains : 5 600 €

Partenaires mobilisés

Les Communauté de Communes, via leur service « Développement économique », et les associations de commerçants.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette opération est reproductible sur tous types de territoires

Recommandations éventuelles

Proposer, dès les premiers contacts, aux présidents d'associations, de mutualiser les prochaines commandes de sacs (réutlisables...) de ses adhérents en vue, notamment, d'obtenir des tarifs préférentiels.

Mots clés

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | PREVENTION DES DECHETS | INCINERATION | ARTISANAT | CONSOMMATEURS | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | PLASTIQUE

Dernière actualisation

Septembre 2018

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT

cecile.forgeot@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine